

Résumé :

Education thérapeutique et actions éducatives en HDJ: Revue de la littérature (ou presque ☺)

Dr Marie BERARD Hôpital d'Oissel-CHU de Rouen

D'un concept cité dans le rapport de l'OMS-Europe en 1996 à un dispositif réglementaire défini dans le Code de Santé publique en 2009, l'éducation thérapeutique (ETP) est avant tout une philosophie de la santé venant bouleverser les paradigmes jusque-là habituellement utilisés par les soignants dans la relation avec le malade. Elle se décline en France à travers 3 propositions que sont les programmes d'ETP, les actions d'accompagnement et les programmes d'apprentissage avec une réglementation concernant les programmes d'ETP précisant les compétences des éducateurs, les champs d'actions des programmes, les conditions d'autorisation et le cahier des charges. Son but est de rendre le patient acteur de sa pathologie en lui permettant d'acquérir des compétences diverses (auto-soin, de sûreté, d'adaptation et plus largement psycho-sociales). Il s'agit d'une démarche continue nécessitant des adaptations permanentes avec la nécessité pour les soignants d'adopter une posture éducative.

L'ETP peut être proposée en gériatrie aux patients atteints d'une ou plusieurs pathologies chroniques relevant d'une exonération du ticket modérateur mais la fragilité peut également être appréhendée dans ces programmes.

Les hôpitaux de jour (HDJ) pour personnes âgées sont inscrits dans la filière gériatrique depuis mars 2008, qu'ils relèvent d'une tarification MCO ou SSR et la prévention fait partie de leurs missions. Cependant, il n'est pas admis que les programmes d'ETP soient financés lors de leur dispensation en HDJ, l'ETP étant considérée comme faisant partie du séjour. Il est donc possible de proposer de l'éducation thérapeutique en HDJ, que ce soit sous forme de programme d'ETP, d'actions d'accompagnement ou d'actions éducatives mais ces actions ne bénéficient d'aucune valorisation financière. Les HDJ ont donc leur place dans la dispensation de l'ETP que ce soit dans une offre initiale ou en relais d'autres actions précédemment mises en place (exemple de la « discharge education »).